

Révision listes électorales : désignation d'un délégué du C.M. - n° 864

En exécution d'une circulaire préfectorale, le Maire invite l'assemblée à désigner un délégué du Conseil Municipal appelé à faire partie de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales pour 1976.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, désigne comme délégué :
- Monsieur Pierre HENRY, Adjoint au Maire.